|  |
| --- |
| **ORDONNANCE COLLECTIVE OXYUROSE** |
| **Référence à un protocole : Non****Date d’entrée en vigueur : 21 mars 2018****Date de révision : 21 mars 2021** |
| **Professionnels visés**  | Pharmaciennes et pharmaciens communautaires exerçant leur profession dans le territoire du RLS de Champlain-Charles-Lemoyne. |
| **Clientèle visée** | Toute personne, adulte ou enfant de 1 an ou plus, chez laquelle on a décelé la présence d’oxyures et les personnes résidant au même endroit, qui ne présentent pas de contre-indication à l’application de la présente ordonnance.  |
| **Médecins signataires**  | Dr Laurent Vanier (# License : 99444), co-président de la table locale du DRMG, RLS de Champlain-Charles-Lemoyne.\*\*Approuvé à l’unanimité par la table locale du DRMG\*\* |
| **Objectif** | Permettre à une personne du groupe visé par l’ordonnance, d’avoir accès facilement et rapidement à une thérapie médicamenteuse remboursée pour le traitement des oxyures lorsqu’indiquée, accompagnée de l’enseignement sur son bon usage. |
| **Intention thérapeutique** | Traitement de l’oxyurose. |
| **Conditions d’initiation** | * La présence de l'oxyurose peut être établie de diverses façons :
1. Le tableau clinique : la plupart des oxyuroses sont bénignes et présentent peu ou pas de symptômes cliniques. Le prurit au niveau de l’anus, le symptôme le plus commun, peut causer de l’irritabilité et un dérangement du sommeil.
2. La visualisation des vers adultes au niveau de la région périanale, réalisée de 2 à 3 heures après que l’enfant soit endormi.
3. En cas de doute sur la présence d’une infection à oxyure, il pourrait être nécessaire de réaliser un test de Graham, c’est-à-dire, de procéder à l’analyse microscopique d’une cellophane adhésive appliquée au contact de la marge anale le matin avant la toilette. Dans un tel cas, le patient devra être référé à un médecin afin qu’il procède à une telle analyse.
* Le pharmacien doit évaluer l’étendue des personnes à traiter dans l’entourage de la personne visée afin de s’assurer que les contacts proches de cette personne (personnes vivant sous le même toit) soient aussi traités.
 |
| **Contre-****indications** | * Hypersensibilité au mébendazole, au pamoate de pyrantel ou à un des excipients des produits.
* Femmes enceintes
* Enfants âgés de moins de 1 an pour le pamoate de pyrantel.
* Enfants âgés de moins de 2 ans pour le mébendazole.
* Personnes atteintes d’une insuffisance hépatique.
* Personnes prenant des médicaments pouvant interagir avec le mébendazole (métronidazole). Dans ce cas, choisir le pamoate de pyrantel pour l’application de l’ordonnance collective si aucune autre contre-indication
 |
| **Limites et****référence vers le médecin**  | **Orienter vers un médecin** :* Toute personne présentant une contre-indication à l’application de cette ordonnance collective.
* Toute personne présentant des effets indésirables inhabituels ou en présence de signes et symptômes reliés à une intoxication ou allergie au mébendazole ou au pamoate de pyrantel :
	+ céphalées importantes;
	+ étourdissements;
	+ rash;
	+ anorexie;
	+ nausées et/ou vomissements importants;
	+ douleur abdominale importante;
	+ plusieurs épisodes de diarrhée.
* S’il y a échec au traitement, c’est-à-dire si des vers sont toujours présents malgré la prise de 2 doses de mébendazole ou de pamoate de pyrantel à 2 semaines d’intervalle et le respect des mesures non pharmacologiques.
 |
| **Interventions du pharmacien communautaire** | **Évaluation :*** Procéder à l’évaluation du patient afin de confirmer la présence d’une infection à l’oxyure en fonction du tableau clinique.
* Référer à un médecin pour évaluation en cas de doute quant à l’infection (nécessité de réaliser un test de Graham) ou en présence de contre-indications.
* Identifier les contacts proches du patient (personnes vivant sous le même toit) afin de tous les traiter.
* Déterminer le meilleur traitement pour chacun des patients en fonction de leur âge, leurs préférences et leur état de santé.
* Si le pamoate de pyrantel est choisi, calculer la dose en fonction du poids pour chacun des patients à traiter.
* Compléter l’outil d’évaluation au besoin (annexe I).

**Traitement** :* Fournir le médicament et s’’assurer que les recommandations du fabricant par rapport à l’utilisation du produit et au traitement soient bien comprises par le patient. Notamment, indiquer au patient la nécessité de répéter le traitement 2 semaines après la première dose.
* Aviser le patient des possibles effets indésirables du produit, tels que les crampes abdominales, les nausées/vomissements ou la diarrhée.

**Renseignements** :* Informer le patient des mesures non pharmacologiques appropriées et remettre le feuillet explicatif préparé à cet intention (Annexe III) :
* Si la personne atteinte d’oxyurose est un enfant : aviser le parent d’informer le milieu scolaire (de préférence l’infirmière scolaire) ou le milieu de garde de la présence d’oxyures afin que les mesures appropriées soient appliquées
 |
| **Objet de l’ordonnance** | * Le traitement consiste à initier le mébendazole ou le pamoate de pyrantel chez la personne visée par cette ordonnance ainsi que chez ses contacts proches (personnes vivant sous le même toit) ne répondant pas aux critères énumérés à la section *Contre-indications*.
* La dose de mébendazole est de 100 mg en une dose unique, à répéter dans 14 jours (pour les personnes de 2 ans et plus).
* La dose de pamoate de pyrantel est calculée comme suit : 11 mg/kg (maximum 1g) p.o. en dose unique, à répéter dans 14 jours pour les personnes de 1 an et plus).

 *Note : les comprimés de pamoate de pyrantel sont disponibles en teneur de*  *125 mg, il peut être nécessaire d’arrondir la dose. Les comprimés sont sécables*  *et écrasables.** L’ordonnance collective ne peut être appliquée plus d’une fois dans un intervalle d’un mois à la même personne. La personne visée devra donc être dirigée vers un médecin pour une évaluation de sa condition avant d’entamer un 2e traitement consécutif. (L’ordonnance collective prévoit l’usage d’un traitement qui comprend une première dose et une seconde dose de rappel à 2 semaines d’intervalle).
 |

|  |
| --- |
| **Médecins signataires :**  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  |

**Références :**

* Pyrantel pamoate oral. Micromedex. Truven Health Products : System Status. (En ligne) (consulté le 3 mars 2017). Disponible : <http://www.micromedexsolutios.com/micromedex2/librarian/>
* Mebendazole oral. Truven Health Products : System Status. (En ligne) (consulté le 3 mars 2017). Disponible : <http://www.micromedexsolutios.com/micromedex2/librarian/>
* PROULX, N. Oxyurose au service de garde : que recommander ? Québec Pharmacie sous la chronique Place aux questions. (En ligne) 2013 (consulté le 3 mars 2017). Disponible : <http://www.professionsante.ca/pharmaciens/infos-cliniques/champs-therapeutiques/maladiesinfectieusesvaccination/oxyurose-au-service-de-garde-que-recommander-23919>
* Guide d’intervention : Prévention et contrôle des infections dans les services de garde à l’enfance, MSSS. (En ligne)
	+ <http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/guide-garderie/cahp7-oxyurose-2008.pdf>
	+ <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/guide-garderie/chap4-entretien-hygiene.pdf>
	+ <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/guide-garderie/chap4-hygiene-des-mains.pdf>

Adapté de :

* Ordonnance collective : Traitement de l’oxyurose, DSP de l’Estrie, juin 2016.

Rédaction :

* Pascale Gagnon-Renouf, pharmacienne, Pharmacie Jean-Philippe Roy, Clinique médicale du Coteau.

Révision :

* David Savard, pharmacien, Pharmacie Frédérick Coussa, Quartier Dix30, Brossard

**Annexe I : Évaluation par le pharmacien**

Traitement de l’oxyurose

|  |
| --- |
| **Renseignements sur la personne visée par l’ordonnance** |
| Nom et prénom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Date de naissance : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Âge : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| **Évaluation**  |
| 1. Infection confirmée :
* Tableau clinique confirmant l’infection et/ou
* Observation des oxyures au niveau de la région périanale par un membre de la famille.

 *Note : en cas de doute, référer à un médecin.* 2. Autres personnes résidant sous le même toit :* OUI → Nombre de personnes à traiter : \_\_\_\_\_\_
* NON

 3. Contre-indications à l’utilisation du mébendazole ou du pamoate de pyrantel :* Hypersensibilité au mébendazole, au pamoate de pyrantel ou à un des excipients.
* Femmes enceintes
* Enfants âgés de moins de 1 an pour le pamoate de pyrantel.
* Enfants âgés de moins de 2 ans pour le mébendazole.
* Personnes atteintes d’une insuffisance hépatique.
* Personnes prenant des médicaments pouvant interagir avec le mébendazole (métronidazole)

 4. Recommandations de traitement :* Référence à un médecin ou
* **Mébendazole** 100 mg stat et dans 14 jours ou
* **Pamoate de pyrantel**

 Poids : \_\_\_\_\_\_\_\_ Dose : \_\_\_\_\_\_\_\_\_ (11 mg/kg/dose, max 1g) stat et dans 14 jours.* Remise du feuillet explicatif sur les mesures non pharmacologiques

  |
| **Complété par :** |
|  |  |  |
| **Nom du pharmacien** | **Signature et # permis** | **Date** |

 **Annexe II : Évaluation par le pharmacien**

Traitement de l’oxyurose (personnes contacts)

|  |
| --- |
| **Renseignements sur les personnes résidant sous le même toit** |
|  1. Nom et prénom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Âge : \_\_\_\_\_\_\_ Poids : \_\_\_\_\_\_\_\_\_ **Traitement choisi** : * Mebendazole 100 mg stat et dans 14 jours ou
* Pamoate de pyrantel, dose : \_\_\_\_\_\_\_\_ stat et dans 14 jours

2. Nom et prénom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Âge : \_\_\_\_\_\_\_ Poids : \_\_\_\_\_\_\_\_\_  **Traitement choisi** : * Mebendazole 100 mg stat et dans 14 jours ou
* Pamoate de pyrantel, dose : \_\_\_\_\_\_\_\_ stat et dans 14 jours

3. Nom et prénom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Âge : \_\_\_\_\_\_\_ Poids : \_\_\_\_\_\_\_\_\_  **Traitement choisi** : * Mebendazole 100 mg stat et dans 14 jours ou
* Pamoate de pyrantel, dose : \_\_\_\_\_\_\_\_ stat et dans 14 jours

4. Nom et prénom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Âge : \_\_\_\_\_\_\_ Poids : \_\_\_\_\_\_\_\_\_  **Traitement choisi** : * Mebendazole 100 mg stat et dans 14 jours ou
* Pamoate de pyrantel, dose : \_\_\_\_\_\_\_\_ stat et dans 14 jours

5. Nom et prénom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Âge : \_\_\_\_\_\_\_ Poids : \_\_\_\_\_\_\_\_\_  **Traitement choisi** : * Mebendazole 100 mg stat et dans 14 jours ou
* Pamoate de pyrantel, dose : \_\_\_\_\_\_\_\_ stat et dans 14 jours
 |
| **Complété par :** |
|  |  |  |
| **Nom du pharmacien** | **Signature et # permis** | **Date** |

**Annexe III : Mesures non pharmacologiques**

* Se laver méticuleusement les mains après être allé à la toilette, avoir changé une couche et avant de manger. Favoriser un savon liquide (le pain de savon est à éviter, car il se contamine rapidement)
* Nettoyer à l’eau savonneuse et désinfecter (Ex : Eau de Javel ou désinfectants à base de peroxyde d’hydrogène) fréquemment la douche/bain et les toilettes
* Nettoyer à l’eau savonneuse et désinfecter (Ex : lingettes nettoyantes jetables) les objets ayant pu être manipulés (ex. : poignée de porte, jouets) par les personnes infectées
* Changer et laver à l’eau chaude les pyjamas et les sous-vêtements à tous les jours durant la durée du traitement
* Laver fréquemment la literie à l’eau chaude
* Éviter de secouer les draps et les vêtements pour prévenir la dispersion des œufs dans l’environnement
* Éviter de se gratter l’anus et porter ses mains à sa bouche
* Brosser les ongles fréquemment et les tailler le plus court possible pour minimiser le grattage et les oeufs sous les ongles. Éviter de se ronger les ongles.
* Porter un sous-vêtement bien ajusté la nuit pour limiter le gratttage. Le matin, retirer le sous-vêtement directement dans la douche, puis se doucher en s’assurant de bien nettoyer la région anale (La douche est préférable au bain pour limiter le risque de contamination de l’eau)
* Laisser la lumière du jour pénétrer dans les pièces de la maison occupées par les personnes infectées puisque la lumière aide à détruire les oeufs
* Passer l’aspirateur (surtout dans la chambre à coucher)